



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180329-23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**ÉTUDE SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI
GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit une obligation du tri de tous les plastiques à l'horizon 2022.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2017 autorisant la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à adhérer dans sa globalité au VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2018 à zéro heure.

Considérant qu'une mutualisation entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes visant une mise en œuvre cohérente de l'extension des consignes de tri est opportune.

Considérant qu'il convient de constituer un groupement de commandes coordonné par le VALTOM, visant la mutualisation susmentionnée et permettant de faire intervenir un bureau d'études unique pour conduire une étude comprenant trois volets :

1. Étude d'opportunité de la fonction tri des collectes sélectives des ménages et assimilés ;
2. Plan d'accompagnement pour l'amélioration des performances de tri des emballages ménagers, y compris le verre ;
3. Étude d'impact sur la pré-collecte et la collecte : tranche optionnelle selon les collectivités adhérentes.

Considérant que Le VALTOM propose de :

- prendre en charge les frais liés à la réalisation des volets 1 et 2 de l'étude, estimés à 70 000 € HT,
- refacturer aux collectivités adhérentes les focus territoriaux inhérents à l'étude d'impact sur la pré-collecte et la collecte, c'est-à-dire la tranche optionnelle du volet 3, estimée pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à 5 000 € HT.

Considérant que cette étude est susceptible d'être financée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et qu'une répartition des subventions *au prorata* du montant effectivement facturé par le prestataire par volet et tranche est envisagée.

Considérant que la part de subvention susceptible de revenir à la Communauté de Communes est estimée à 2 300 €, le reste à charge est donc estimé à 2 700 € HT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation au groupement de commandes porté par le VALTOM pour conduire l'étude sur l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et sur l'amélioration de la qualité du tri,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 50	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

